

République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère de l'Équipement et des Transports

**Agence Nationale  
de l'Aviation Civile**



الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرف - إخاء - عدل

وزارة التجهيز والنقل

الوكالة الوطنية

للطيران المدني

N° \_\_\_\_\_ DG/ANAC

0-002

رقم: ..... م/ع/و.و.ظ.م

نواكشوط في 10 2 JAN 2012

**Le Directeur Général المدير العام**

Messieurs :

- Le Directeur Général de la SAM
- Le Représentant de l'ASECNA
- Le Directeur Général de Mauritania Airlines
- Le Délégué d'Air France
- Le Représentant de la RAM
- Le Représentant d'Air Algérie
- Le Représentant de Sénégal Airlines
- Le Représentant d'Air Mali
- Le Représentant de Tunis Air
- Tous opérateurs aéroportuaires

**Objet :** Nouvelles procédures

J'ai l'honneur de vous informer que de nouvelles procédures ont été établies par l'ANAC.

Pour toute fin utile, je vous demande de me faire parvenir vos remarques et commentaires.

Aussi, me plaira-t-il de vous informer que cette loi est disponible dans la bibliothèque de l'ANAC et sur notre site internet : [www.anac.mr](http://www.anac.mr)

Veillez agréer Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

**PJ :** Procédures

Aboubekrine Seddigh Ould MOHAMED EL HACEN